



FICHE DE CANDIDATURE AUX TESTS D'ADMISSION EN 6^{ème} SECTION CHAM RENTREE 2022

LE CANDIDAT

NOM/Prénom de l'élève	
Adresse personnelle Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

ECOLE PRIMAIRE D'ORIGINE

NOM de l'établissement	
Adresse Ville	
Téléphone	

Je soussigné(e).....responsable légal du candidat demande son inscription aux tests d'admission en section CHAM de 6^{ème}

Les épreuves se dérouleront le **mercredi 29 septembre 2021 de 13h30 à 17h00** au collège Georges BAUDOUX.

Le nombre de places étant limité, l'admission dans la section CHAM est prononcée par la commission de décision du collège Georges BAUDOUX.

Les résultats seront communiqués aux familles par courriel.

Les élèves dont le collège de secteur n'est pas le collège Baudoux doivent faire une demande de dérogation.

Si la candidature de mon enfant n'est pas retenue, il/elle rejoindra son collège de secteur.

Date et signature :



NOTE D'INFORMATION SUR LA SECTION CHAM :

Cette formation spécifique, proposée en partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse de Nouvelle-Calédonie, vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

Cette section s'adresse donc à des élèves motivés par le chant et prêts à s'investir dans un enseignement musical renforcé de 4 heures par semaine durant les 4 années du collège. A l'issue de la classe de troisième, les élèves des Classes à Horaires Aménagés Musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

La section est ouverte à tous les élèves de CM2, sous réserve de réussite aux tests d'admission.

Les parents d'élèves de CM2 intéressés par une inscription en section CHAM de 6^{ème} doivent remplir la fiche d'inscription au recto et la retourner au principal du collège Baudoux au plus tard le mercredi 22 septembre 2021 **avec un justificatif de domicile.**

Les tests d'admission auront lieu le **mercredi 29 septembre 2021 de 13h30 à 17h00** au collège Georges BAUDOUX.

Les parents doivent se rendre au collège avec leurs enfants pour participer aux tests de sélection mais ne pourront y assister. Le test portera sur une interprétation d'une chanson (possibilité d'apporter un CD d'accompagnement ou une partition) et un entretien de motivation.